



*Plan de lutte contre
le harcèlement scolaire et
le cyberharcèlement
en Saskatchewan*

Novembre 2013

Sommaire

Les enfants et adolescents qui sont la cible d'actes de harcèlement et de cyberharcèlement n'ont actuellement accès à aucun mécanisme uniforme de dénonciation et d'intervention rapide. Pour corriger cette situation et prévenir ces formes d'intimidation, le premier ministre de la Saskatchewan a désigné, en février 2013, la députée pour la circonscription de Saskatoon Fairview, Madame Jennifer Campeau, à titre de secrétaire parlementaire responsable du dossier de la lutte contre l'intimidation.

La secrétaire parlementaire s'est vu confier un triple mandat à réaliser avant la fin de l'année, dont la tenue de consultations publiques sur le sujet de la lutte contre le harcèlement scolaire, la recherche d'informations sur les pratiques prometteuses d'autres collectivités publiques, l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le harcèlement et la présentation de recommandations au ministre de l'Éducation. Pour formuler ses recommandations, la secrétaire parlementaire a donc tenu des consultations à l'échelle de la province, passé en revue les travaux réalisés sur le sujet par d'autres collectivités publiques canadiennes, consulté d'autres ministères provinciaux, recensé la littérature sur la question et proposé un outil de surveillance visant à mesurer les progrès accomplis et à soutenir les actions menées localement.

Après avoir entendu plus de 1 000 résidents et résidentes de la Saskatchewan et s'être sensibilisée à la question du fait des recherches effectuées, la secrétaire parlementaire a proposé une définition du harcèlement et formulé six grandes recommandations visant à contrer le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement en Saskatchewan. Le harcèlement y est ainsi défini :

Le harcèlement est un rapport de force où un individu ou un groupe use à répétition de domination ou d'agression pour délibérément blesser une autre personne ou un autre groupe, lui causer un préjudice ou l'intimider, sur la base souvent de l'apparence physique, des capacités, de la culture, de la race, de la religion, de l'appartenance ethnique, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Le harcèlement peut prendre des formes multiples, dont physiques, affectives, verbales, psychologiques ou sociales. Il peut s'exercer en personne ou par l'entremise de moyens de communication électronique.

Ces recommandations mettent en évidence la nécessité :

- d'actualiser les politiques et procédures du secteur de l'éducation en vue d'assurer la cohérence des mécanismes de prévention, de suivi rapide et d'intervention dans les cas de harcèlement scolaire;
- de créer un outil anonyme de dénonciation en ligne des actes d'intimidation;
- d'évaluer les répercussions que pourra avoir le projet de loi que s'apprête à adopter le gouvernement fédéral en matière de communications électroniques criminelles;
- de sensibiliser les écoliers et les étudiants à l'importance d'une conduite correcte et responsable dans leurs communications électroniques;

- d'offrir, en ligne, un site autonome proposant aux jeunes, aux familles et aux éducateurs des outils de lutte contre l'intimidation;
- de mettre les jeunes à contribution dans la recherche de solutions au problème du harcèlement.

Pour que le gouvernement de la Saskatchewan puisse donner suite à ces recommandations, la secrétaire parlementaire a proposé un ***Plan de lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement en Saskatchewan***. Ce plan préconise la prise de plusieurs mesures d'action fondamentales visant à procurer aux élèves, aux familles et aux écoles le savoir, le savoir-faire, les ressources et les soutiens voulus pour aider les jeunes à se sentir en sécurité et acceptés à l'école, dans leur collectivité ainsi que sur les réseaux électroniques. Les quatre thèmes traités dans le plan d'action, issus du processus de recherche et de consultation, guideront la création d'écoles sûres, accueillantes et tolérantes où tous les jeunes de la Saskatchewan se sentiront acceptés.

Le premier thème, ***Accroissement de la cohérence des mécanismes de prévention et de réaction au harcèlement scolaire à l'échelle du système éducatif***, porte sur :

- la mise en place d'un outil de dénonciation en ligne;
- la mise à niveau des protocoles et procédures de sécurité scolaire du système éducatif;
- l'accentuation des approches de justice réparatrice au sein des écoles;
- la formation du personnel scolaire et des professionnels de la communauté à l'évaluation des risques;
- le soutien de la planification de l'enseignement;
- la mobilisation du Bureau du protecteur provincial des enfants et des jeunes.

Le deuxième thème, ***Alignement des priorités gouvernementales***, porte sur :

- l'évaluation du projet de loi fédéral sur la cyberintimidation et de ses répercussions;
- la collaboration des instances gouvernementales à la lutte contre l'intimidation dans le cadre du Programme pour l'enfance et la famille;
- la planification, dans le cadre des consultations de *L'élève avant tout*, des actions à mener au sein du secteur de l'éducation;
- l'élaboration de programmes destinés à la petite enfance;
- la poursuite des projets de mobilisation communautaire à l'échelle du système éducatif;
- l'amélioration des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Le troisième thème, ***Sensibilisation des milieux scolaires à une cyberconduite correcte et responsable***, veille à ce que tous les élèves soient conscients des répercussions durables que peut avoir ce qu'ils publient en ligne, à savoir :

- l'enseignement aux élèves d'un comportement correct et responsable dans les communications électroniques, depuis la maternelle jusqu'à la 12^e année;
- la création d'un site Web autonome renseignant sur les moyens de lutter contre le harcèlement scolaire et comportant des soutiens en la matière;

- l'encadrement des élèves plus âgés pour qu'ils deviennent des modèles à suivre par leurs cadets.

Le quatrième thème, ***Mobilisation des jeunes à l'établissement de modes de rapport positifs***, traite des moyens d'engager la jeunesse dans la recherche de moyens de contrer l'intimidation et la cyberintimidation, dans le cadre de :

- rencontres annuelles de *L'élève avant tout*;
- la participation à la campagne *I Am Stronger* de SaskTel;
- l'accession aux demandes d'élèves visant la création de regroupements associatifs de lutte contre l'homophobie, comme les alliances d'élèves gais et hétérosexuels.

La secrétaire parlementaire a soumis le présent rapport à l'examen du gouvernement de la Saskatchewan.

Lettre de soumission

Destinataire : L'honorable Don Morgan, c.r.
Ministre de l'Éducation

Expéditrice : Jennifer Campeau, députée
Secrétaire parlementaire auprès du ministre de l'Éducation
Responsable du projet de prévention de l'intimidation

Je sou mets ici à votre examen le *Plan de lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement en Saskatchewan*, en conclusion de mon mandat à titre de secrétaire parlementaire auprès du ministre de l'Éducation, responsable du projet de prévention de l'intimidation. Depuis ma nomination en février 2013, pour l'élaboration de ce plan, j'ai collaboré de près avec des hauts fonctionnaires du Ministère à l'organisation et à la tenue de consultations du public, de groupes d'intérêts et de particuliers à l'échelle de la province, et à la collecte d'informations issues de diverses collectivités publiques.

Les conclusions et recommandations de ce plan d'action ont été formulées à partir du fruit de notre processus de consultation et des renseignements colligés de rapports et recherches mandatés par diverses collectivités publiques. Ce plan d'action triennal fournira aux élèves, aux familles et aux écoles le savoir, le savoir-faire, les ressources et les soutiens dont les enfants et les adolescents de la Saskatchewan auront besoin, notamment pour se sentir en sécurité et acceptés dans leur milieu scolaire et dans la communauté plus vaste, ainsi que dans le cadre de leurs communications électroniques.

Cela a été un privilège pour moi de rencontrer autant de Saskatchewanais et Saskatchewanaises durant ces consultations et de lire les mémoires qu'ils m'ont remis.

Au nom des représentants du ministère de l'Éducation et en mon nom personnel, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu se prêter à ce processus de consultation. Votre apport a largement inspiré les recommandations du *Plan de lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement en Saskatchewan*. Parmi les thèmes qui sont revenus en leitmotiv tout au long de nos consultations, il s'en est détaché un tout particulièrement, à savoir qu'« il faut toute une communauté pour élever un enfant ». Je recommande donc au gouvernement, à la suite de ces consultations, de travailler de près avec les communautés à mettre en place un mécanisme de dénonciation des actes de harcèlement auquel pourront avoir accès les enfants et les adolescents, et qui les assurera d'obtenir une réponse rapide à leurs dénonciations et un règlement de la situation. J'ai la conviction que vous y verrez là aussi un thème récurrent dans les recommandations qui vous sont ici soumises. Nous n'avons de cesse de mettre en place, pour tous les jeunes de notre province, un milieu scolaire sûr et accueillant où tous et toutes se sentiront acceptés.

En vous soumettant humblement nos conclusions et recommandations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.



Jennifer Campeau, députée

Table des matières

Sommaire	3
Lettre de soumission	7
Table des matières	5
Introduction	7
Ce que nous avons appris sur le harcèlement	8
Définition du harcèlement	10
Pourquoi la Saskatchewan a besoin d'un plan de lutte contre le harcèlement	11
Recommandations	13
Mesures préconisées	15
• Uniformisation de la démarche à l'échelle du système éducatif	15
• Alignement des priorités gouvernementales	18
• Sensibilisation des élèves à une cyberconduite correcte et responsable	21
• Mobilisation des jeunes à l'établissement de modes de rapport positifs	23
Annexe A : Liste de recommandations	25
Annexe B : Liste des mesures préconisées	26
Annexe C : Ressources et soutiens	31
Annexe D : Bibliographie	32

Introduction

Le harcèlement scolaire est un problème d'une grande actualité, tant en Saskatchewan qu'au plan national. Les décès tragiques des derniers temps ont fait prendre conscience de l'existence de ce problème dans la province. Or, nous pouvons faire davantage pour protéger nos enfants.

L'amélioration des taux de réussite scolaire, la promotion d'habitudes de vie saines et sûres et la préparation des jeunes à réussir leur vie scolaire comme leur vie d'adulte font partie intégrante de *l'Avantage Saskatchewan*. Ce travail doit être abordé sous la lentille de *L'élève avant tout* – et donc faire passer l'élève avant tout le reste. Pour atteindre leur plein potentiel, nos enfants doivent se sentir en sécurité tant à l'école que dans la collectivité. En effet, trop de jeunes, en Saskatchewan, sont la cible de manœuvres d'intimidation et de cyberintimidation. Nous avons tous un rôle à jouer pour que l'ensemble des élèves puissent évoluer dans un milieu sûr, accueillant et tolérant où ils se sentent acceptés. Interpelés par le problème, nous pouvons tous chercher à mieux comprendre en quoi nos comportements se répercutent sur les autres.

En février 2013, le premier ministre de la Saskatchewan a désigné la députée pour la circonscription de Saskatoon Fairview, madame Jennifer Campeau, à titre de secrétaire parlementaire responsable du dossier de la prévention de l'intimidation. La secrétaire parlementaire s'est ainsi vu confier un triple mandat à réaliser avant la fin de l'année :

1^{er} MANDAT

- Représenter le ministre de l'Éducation dans les consultations publiques et rencontres sur le thème de la lutte contre l'intimidation.

2^e MANDAT

- Recueillir des données sur les pratiques d'autres collectivités publiques, dans la perspective de l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le harcèlement scolaire.

3^e MANDAT

- Formuler des recommandations à l'intention du ministre de l'Éducation.

Pour s'acquitter de ces mandats et rédiger le présent rapport, la secrétaire parlementaire, de concert avec le Ministère, a :

- tenu des consultations publiques et rencontres de groupes d'intérêt et de particuliers dans toute la province;
- passé en revue les lois, interventions, approches et mesures prises dans d'autres collectivités publiques du pays;
- discuté de sujets de préoccupation communs en matière de harcèlement scolaire avec d'autres ministères provinciaux;

- passé en revue la littérature sur les meilleures pratiques en matière de prévention et d'intervention;
- mis en évidence un instrument de suivi de la situation et de soutien de l'action locale.

Le présent rapport présente ses recommandations sous forme de plan d'action visant à contrer le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement en Saskatchewan. Ce plan propose plusieurs mesures d'action fondamentales pouvant être prises en vue de procurer aux élèves, aux familles et aux écoles, le savoir, le savoir-faire, les ressources et les soutiens voulus pour aider les enfants et les adolescents à se sentir surs et acceptés à l'école, dans leur collectivité ou dans les communications électroniques.

Quatre grands thèmes ont émergé de l'analyse des consultations effectuées. Les mêmes thèmes sont aussi ressortis de la revue de la littérature, des discussions avec d'autres ministères provinciaux et de l'information recueillie dans d'autres collectivités publiques du pays. Aussi nos recommandations, ainsi que les mesures préconisées pour la création de milieux scolaires qui soient surs, accueillants et tolérants et où tous les jeunes de la province se sentiront acceptés, s'organisent-elles selon les grands axes suivants :

- accroissement de la cohérence des mécanismes de prévention et de réaction au harcèlement scolaire à l'échelle du système éducatif;
- alignement des priorités gouvernementales;
- sensibilisation des élèves à une cyberconduite correcte et responsable;
- mobilisation des jeunes à l'établissement de modes de rapport positifs.

Le ministère de l'Éducation s'apprête à s'engager dans un processus de discussions à l'échelle de la province sur les moyens d'uniformiser le système éducatif et de le réorienter et le réengager sur ce qui importe le plus, en l'occurrence l'élève. Les recommandations et mesures d'action du présent rapport viendront ensuite renseigner le processus de mobilisation que constitue *L'élève avant tout*. Les conclusions tirées des consultations de *L'élève avant tout* aideront à renseigner et à prioriser encore davantage les principales mesures d'action associées à la sécurité des élèves dans la perspective de *L'élève avant tout*.

Ce que nous avons appris sur le harcèlement

Comment nous y sommes-nous pris pour mieux comprendre le harcèlement scolaire?

Nous avons écouté ce que les Saskatchewanais et les Saskatchewanaises avaient à nous dire. Un vaste processus de consultation, étalé de juin à octobre, nous a procuré divers points de vue sur la question tout en nous permettant de mieux comprendre en quoi consistaient les manœuvres de harcèlement dans le réel et en quoi elles se répercutaient sur la population de la province. Plus de 1 000 résidents de la Saskatchewan ont pu ainsi y contribuer, dans le cadre d'entretiens individuels, de rencontres communautaires ou de la soumission de mémoires. (1)

Le processus de consultation a fourni une tribune où les répondants ont pu, en toute sécurité, raconter leur histoire, leurs expériences et la réalité des profondes conséquences que les manœuvres d'intimidation pouvaient produire sur nos enfants et nos adolescents – que ce soit en ligne, au foyer, à l'école, au travail ou dans la communauté. Nous avons été pressés d'intervenir le plus rapidement qu'il nous était possible et pratique de le faire. Les répondants ont par la même occasion indiqué des exemples concrets des gestes, outils et services susceptibles d'aider à contrer ce problème de harcèlement.

Par ailleurs, la secrétaire parlementaire et les représentants du ministère de l'Éducation ont passé en revue les interventions et approches adoptées par d'autres provinces et territoires ainsi que par le gouvernement fédéral pour créer des milieux scolaires surs, accueillants et tolérants. Une revue de la littérature sur les meilleures pratiques en la matière a aussi été réalisée. Les mesures déjà prises par le ministère de l'Éducation ont aussi été prises en compte au moment d'arrêter un plan d'action. (2) (3)

Le ministère de l'Éducation a enfin consulté d'autres ministères du gouvernement provincial sur la question. Des initiatives interministérielles comme le *Programme pour l'enfance et la famille* mettront aussi d'autres ministères que celui de l'éducation à contribution dans la recherche de solutions au problème du harcèlement scolaire et du cyberharcèlement. Nous avons entendu des parents nous dire que les services de santé mentale axés sur les enfants et les adolescents mériteraient d'être développés davantage pour que ces services soient disponibles lorsqu'on doit y faire appel. La nécessité de légiférer en la matière a également été évoquée. Compte tenu de l'intention du gouvernement fédéral, manifestée dans son Discours du Trône de l'automne, d'amender le *Code criminel* du Canada pour en faire relever les communications électroniques criminelles, nous avons également évalué l'opportunité de revoir notre propre législation provinciale dans la foulée.

Qu'avons-nous constaté qui puisse guider nos interventions?

Nous avons appris que :

- La question du harcèlement scolaire est d'une grande complexité et qu'il n'existe pas de solutions toutes faites.
- Les jeunes qui sont perçus comme différents sont aussi le plus à risque de faire l'objet d'actes d'intimidation.

Nous devons montrer plus de cohérence à l'échelle du système éducatif :

- Des politiques et pratiques uniformes doivent être mises en place pour prévenir, réagir et intervenir dans les cas de harcèlement.
- Un plan d'action doit être établi qui fournisse un continuum de soutiens, allant de stratégies générales de prévention et d'intervention à des approches ciblées sur des situations plus spécifiques et des soutiens intensifs et individuels à l'intention des enfants et des adolescents.
- La recherche de solutions aux problèmes de harcèlement passe par la mise à contribution de tous les protagonistes, à savoir les victimes, les intimidateurs, les témoins et la communauté.
- Les enfants comme les adolescents doivent disposer d'un lieu où pouvoir dénoncer les actes d'intimidation, de façon qu'on puisse intervenir rapidement.

Nous devons aligner les priorités gouvernementales dans une même direction :

- Les solutions au problème du harcèlement doivent être globales et axées sur la collaboration, plutôt qu'un ensemble disparate d'actions isolées. Cette démarche devrait solliciter la participation de plusieurs ministères du gouvernement.
- Il est attendu du gouvernement qu'il prenne l'initiative et qu'il fixe des objectifs mesurables et en suive l'évolution; les collectivités locales n'en doivent pas moins disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour répondre à leurs besoins particuliers.
- On doit bâtir sur les acquis et inviter le personnel scolaire, les élèves, les familles et les collectivités locales à s'engager dans la lutte contre l'intimidation.
- Mettre un terme à l'intimidation passe avant tout par la prévention.

Nous devons aider les élèves à adopter un comportement correct et responsable dans leurs communications électroniques :

- L'utilisation des moyens électroniques ne pose pas de problème en soi pour les jeunes; en revanche, certains peuvent en faire un emploi déplacé et inconvenant.
- Vu que la technologie, de nos jours, s'inscrit dans le quotidien des enfants, ces derniers doivent acquérir les habiletés voulues pour en faire un emploi sain et éthique.
- Le cyberharcèlement est un grave sujet de préoccupation, tout particulièrement pour les parents et les parents-substituts, dont certains se considèrent mal équipés en termes de savoir et de savoir-faire pour venir en aide à leurs enfants en cette ère du numérique.
- Nous devons procurer aux parents et aux responsables du bien-être des enfants des moyens de reconnaître quand leur enfant est dans le besoin et comment s'y prendre pour lui venir en aide.

Nous devons mobiliser les jeunes à l'établissement de modes de rapport positifs :

- Les enfants doivent être encouragés dès leur plus jeune âge à développer des rapports positifs et attentifs vis-à-vis d'autrui. La façon dont ils agiront plus tard avec autrui dépendra, à terme, de la façon dont ces modes de rapport initiaux auront été développés.
- Nous devons continuer de parler d'intimidation et de cyberintimidation avec les jeunes, et les faire participer à la recherche de solutions pertinentes à ces formes de harcèlement.
- Les élèves doivent soutenir leur école et leur communauté dans la mise en place d'espaces où ils se sentiront respectés et acceptés.
- Les Saskatchewanais et Saskatchewanaises se soucient de leurs enfants. Ils souhaitent que leurs enfants et leurs adolescents réussissent au mieux de leurs capacités. Le harcèlement scolaire est pour eux un véritable sujet de préoccupation, que le gouvernement ne saurait régler à lui seul; seuls les efforts et l'engagement de toute la communauté en viendront à bout.

Définition du harcèlement

Définir le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement n'a rien d'évident. D'autres collectivités publiques au Canada en ont avancé des définitions légales, mais celles-ci n'ont pas jusqu'ici suscité l'unanimité. Alors que certaines définitions sont considérées comme trop vagues, d'autres sont au contraire trop pointues. Il a donc été demandé aux participants aux consultations d'énoncer ce qui, à leurs yeux, constitue du harcèlement. Voici quelques points communs qui sont ressortis des discussions et qui ont permis de proposer une définition du harcèlement et des mesures d'action visant à le contrer aux fins du présent rapport.

Le harcèlement, une question de perspective

Les participants au processus de consultation ont émis des opinions et points de vue multiples sur ce qui devait entrer dans la définition du harcèlement. D'aucuns ont affirmé qu'une définition unique ne saurait à elle seule recouvrir toute la diversité des circonstances, des contextes et des âges où ce type d'intimidation est susceptible de survenir. Certains en avaient une définition personnelle, fondée sur leurs propres expériences et sur ce qu'ils avaient entendu ou lu dans les médias à ce propos. Plusieurs intervenants se sont dit aussi préoccupés de la viabilité légale et de l'application juridique d'une définition de portée provinciale, vu que les écoles, les organisations et les collectivités publiques sont souvent appelées à proposer une définition de l'intimidation et de la cyberintimidation pour les différencier des simples taquineries ou de formes de harcèlement ou de comportement criminels, de manière à réagir ou intervenir adéquatement face à un acte de harcèlement.

Le harcèlement est d'abord et avant tout un rapport de force où un individu ou un groupe fait usage de pouvoir ou d'agression pour blesser une ou plusieurs autres personnes, leur porter préjudice ou les intimider. Il est souvent ressorti des discussions que la ou les victimes se sentent impuissantes vis-à-vis de ce harcèlement. Trois rôles principaux ont été identifiés comme étant courants dans les situations de harcèlement scolaire : les victimes, les intimidateurs et les témoins. On nous a cependant prévenus que le fait d'étiqueter ainsi un enfant risquait de ne pas permettre de le percevoir globalement et d'empêcher chez lui le développement de modes de rapport positifs avec autrui. On a aussi insisté sur le fait qu'en responsabilisant les témoins de façon qu'ils s'affirment et prennent position, nous détiendrions là sûrement une clé majeure à la solution du problème du harcèlement.

Le harcèlement peut se produire à tout âge et provient généralement de quelqu'un qui est – ou qui est perçu comme étant – en **position de force** par rapport à quelqu'un d'autre. Le harcèlement peut survenir n'importe où : dans la collectivité, à l'école, dans un parc, dans la maison d'un camarade, dans une équipe sportive ou dans un club, ou par voie de communication électronique.

Les jeunes le plus à risque de faire l'objet d'actes d'intimidation appartiennent souvent à une minorité ethnique ou religieuse, ils ont un excès de poids ou un handicap, ou ils se distinguent de par leur statut socioéconomique. Sont aussi particulièrement vulnérables les élèves autochtones ou métis, ou les élèves qui s'identifient comme appartenant à la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels ou transgenres (LGBT) ou qu'on identifie comme tels. (4)

La plupart des participants ont convenu que **le harcèlement est un comportement récurrent**. L'intimidateur peut cibler une personne en particulier et répéter plusieurs fois son comportement à son rencontre, ou encore cibler plusieurs personnes différentes de façon régulière. On a aussi avancé que, généralement, **le harcèlement est un comportement acquis**, qui semble être inspiré par l'exemple donné par les parents, les proches, gardiens ou parents-substituts, les pairs, les enfants plus âgés ou par d'autres personnes qui sont en position d'influence. Il est admis que les intimidateurs ont souvent été aussi eux-mêmes ou elles-mêmes victimes d'intimidation par le passé, et que ces rôles peuvent être interchangeables.

Le harcèlement peut se manifester par des **actes physiques** destinés à en imposer à une autre personne ou à causer un tort ou préjudice à une autre personne ou à un bien. Il peut aussi s'agir de **contacts physiques indésirables ou de gestes ou commentaires déplacés à caractère sexuel**. Les exemples de harcèlement **affectif, psychologique et social** sont nombreux, dont :

- des injures, des médisances, des menaces, des commérages ou des rumeurs répandus ou communiqués verbalement ou électroniquement;
- des images embarrassantes affichées ou diffusées à d'autres sans autorisation;
- des mimiques ou gestes déplacés, comme lever les yeux au ciel, dans le but de blesser ou d'embarrasser quelqu'un;
- l'isolement ou l'exclusion de quelqu'un, ou le fait se liguer contre lui, du fait de son apparence physique ou de ses capacités, de sa race, de ses croyances, de son orientation sexuelle ou de ses penchants amoureux. (1) (5)

Le cyberharcèlement (ou la cyberintimidation) est une forme d'intimidation affective, psychologique ou sociale faisant emploi d'un moyen technique pour transmettre ou répandre des messages ou images blessants ou embarrassants par courriel, par message texte ou par réseau social ou quelque autre moyen de communication électronique. Le cyberharcèlement se distingue par les voies mêmes qu'il emprunte pour chercher à intimider et les victimes de cyberintimidation peuvent aussi être harcelées concurremment par d'autres voies.

En ce qui concerne la Saskatchewan, en partant de ce que nous ont appris nos consultations et les principes directeurs fournis aux divisions scolaires pour la formulation d'une définition en 2006 (3), nous proposons la définition suivante :

Le harcèlement est un rapport de force où un individu ou un groupe use à répétition de domination ou d'agression pour délibérément blesser une autre personne ou un autre groupe, lui causer un préjudice ou l'intimider, sur la base souvent de l'apparence physique, des capacités, de la culture, de la race, de la religion, de l'appartenance ethnique, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Le harcèlement peut prendre des formes multiples, dont physiques, affectives, verbales, psychologiques ou sociales. Il peut s'exercer en personne ou par l'entremise de moyens de communication électronique.

Nos consultations nous ont appris qu'une définition universelle doit non seulement permettre de reconnaître les cas de harcèlement scolaire, mais qu'elle doit en outre rendre possible de les dénoncer, d'y réagir ou de les résoudre dans une multiplicité de contextes, notamment dans les communications électroniques, et dans une démarche de justice réparatrice plutôt que punitive. Il y aura donc lieu de pousser plus loin les discussions pour s'assurer que la définition de la Saskatchewan satisfait à ces exigences.

Pourquoi la Saskatchewan a besoin d'un plan de lutte contre le harcèlement

Le harcèlement scolaire a des répercussions sur le bien-être physique et socioaffectif des enfants, sur leurs modes d'interaction avec autrui et sur leur expérience de la vie scolaire. Le harcèlement expose tant la « victime » que « l'intimidateur » à un plus grand risque de mauvais résultats, d'attitudes négatives vis-à-vis de l'école, de mauvaises notes et d'absentéisme. Cette forme de harcèlement ne fait aussi qu'accentuer les répercussions sur la santé mentale ou l'affectivité des sujets – les effets réels variant d'un enfant à l'autre. Alors que pour certains cela entraîne une perte d'estime personnelle, pour d'autres cela peut mener à des comportements à risque voire à des comportements d'automutilation. Les manifestations symptomatiques les plus courantes en sont l'anxiété et la dépression. Plus les actes d'intimidation sont fréquents, plus la santé physique, mentale ou affective de la victime risque d'en souffrir. Le harcèlement n'épargne pas non plus la santé des personnes qui sont témoins d'actes d'intimidation et qui auraient voulu s'interposer pour protéger les victimes, mais qui ne l'ont pas fait. (4)

- Les actes de harcèlement et de cyberharcèlement sont fréquents.
- Au Canada, au moins un adolescent sur trois a déclaré avoir récemment fait l'objet d'intimidation. (6)
- Plus de 50 p. cent des jeunes gais, lesbiennes ou bisexuel(le)s ont sérieusement envisagé le suicide; 37 p. cent ont déclaré avoir attenté à leurs jours. (7)
- Environ 40 p. cent des adolescents et adolescentes disent avoir été à la fois victimes et auteurs d'actes d'intimidation. (8)

- 22 p. cent des élèves disent avoir été visés par au moins une forme de cyberharcèlement et 30 p. cent, avoir harcelé d'autres personnes en ligne. (9)
- Plus de la moitié des enfants harcelés ne le signalent pas à leur enseignant. (10) (11)
- Presque 70 p. cent des enfants ont dit avoir été témoins d'au moins une forme d'intimidation au moins une fois au cours des trois semaines venant de s'écouler. (12)

La sécurité du milieu scolaire est essentielle à la motivation des élèves, à leur apprentissage et à leur bien-être. Les sondages effectués dans le cadre du programme *Tell Them From Me* (TTFM), site électronique de sondage anonyme, ont révélé que les élèves ayant déclaré avoir été victimes de harcèlement scolaire risquaient cinq fois et demie plus de souffrir de troubles dépressifs, et presque trois fois plus, d'un faible sentiment d'appartenance à l'école. Ils et elles risquaient aussi davantage d'être moins intellectuellement motivés. En travaillant de façon concertée, le personnel scolaire, les élèves, les parents, les conseils école-communauté (CEC), les conseils d'école et les organismes communautaires peuvent partir des résultats du TTFM pour prévenir les cas d'intimidation en élaborant des politiques et pratiques positives axées sur la sécurité des élèves.

Il est également ressorti de nos consultations que la sécurité des élèves devait faire l'objet d'une approche plus cohérente. Même si les divisions scolaires détiennent l'autorité légale dans une foule de domaines et de champs de l'activité scolaire, dont la discipline, l'initiative *L'élève avant tout* pourra se révéler aussi un moyen intéressant d'appréhender la question de la sécurité des élèves dans un cadre plus sectoriel. Ce processus de consultation plus large s'adressera aux élèves, aux enseignants, aux administrateurs scolaires et aux parents. Les consultations de *L'élève avant tout* chercheront à mettre en évidence les pratiques qui ont déjà porté fruit dans les écoles et divisions scolaires, en vue de les reproduire ailleurs. Les conclusions des consultations de *L'élève avant tout* viendront aussi influencer sur le cours des orientations futures de la province en matière de lutte contre le harcèlement scolaire.

La Saskatchewan est en pleine croissance. Améliorer la qualité de vie de sa population est une priorité. L'avenir de la province dépend de notre capacité à préparer nos enfants dès aujourd'hui pour qu'ils soient en mesure de réussir demain dans leurs études comme dans la vie adulte. Les résultats de nos recherches, comme ce que nous ont dit des habitants de la Saskatchewan, indiquent que l'intimidation et la cyberintimidation exposent nos jeunes au risque de ne jamais développer leur plein potentiel de citoyens et citoyennes de notre province et de leaders de leurs communautés.

Recommandations

Les six recommandations de base présentées ci-après sont regroupées selon les grands axes qu'ont mis en évidence le processus de consultation et la revue de la littérature. Elles exposent dans leurs grandes lignes les mesures que le gouvernement de la Saskatchewan pourrait prendre pour contrer le harcèlement scolaire. Ces recommandations et les mesures d'action dont elles s'accompagnent contribueront à prévenir le harcèlement et à donner aux enfants comme aux adolescents des moyens de dénoncer les cas d'intimidation en sachant qu'ils obtiendront en retour une réponse rapide pour corriger la situation. À la base de ces recommandations se trouve la nécessité pour les enfants d'apprendre à développer des modes de rapport positifs avec autrui dès le plus jeune âge. Pour favoriser cet état de choses, les liens seront renforcés entre le plan de lutte contre le harcèlement et d'autres priorités gouvernementales relevant du *Programme pour l'enfance et la famille*, comme le *Plan d'action en matière de santé mentale et de dépendances*.

Pour porter fruit, les programmes de prévention et de réduction du harcèlement scolaire nécessiteront un effort concerté ainsi qu'un engagement dans la durée. Aussi le gouvernement devra-t-il travailler avec les collectivités – notamment avec les élèves, les familles, les écoles, les divisions scolaires, les conseils école-communauté et conseils d'école et d'autres partenaires – à la création de milieux où aucune forme d'intimidation ne sera tolérée.

Uniformisation de la démarche à l'échelle du système éducatif

1^{re} recommandation

Considérant que le secteur de l'éducation doit actualiser ses politiques et protocoles courants en vue de prévenir, de réagir et d'intervenir d'une manière cohérente et rapide en cas d'actes de harcèlement scolaire et, notamment, de situations critiques ou violentes :

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan travaille avec ses partenaires du secteur de l'éducation à l'instauration de politiques et de protocoles cohérents portant sur la dénonciation des cas d'intimidation relevant de contextes multiples, et sur l'intervention et la correction de ces cas, dans une démarche de justice réparatrice issue de l'actualisation de la politique *Pour une école où règnent accueil et respect* et mettant à contribution le Bureau du protecteur provincial des enfants et des jeunes comme recours disponible aux jeunes et aux familles pour les cas de harcèlement n'ayant pas trouvé de règlement.

2^e recommandation

Considérant qu'en cas de besoin, les enfants et adolescents disposent actuellement du soutien offert, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par les bénévoles qualifiés et conseillers professionnels de la ligne *Jeunesse, J'écoute*, mais qu'un outil de dénonciation anonyme accessible en ligne encouragerait les dénonciations et favoriserait la réaction immédiate des personnes les mieux placées pour corriger la situation :

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan mette sur pied un outil de dénonciation anonyme en ligne et accessible par téléphone intelligent, et qu'il continue d'accorder son soutien à la ligne téléphonique sans frais de *Jeunesse, J'écoute*.

Alignement des priorités gouvernementales

3^e recommandation

Considérant que le *Programme pour l'enfance et la famille* œuvre déjà dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des enfants et adolescents et que le gouvernement fédéral entend amender le *Code criminel* du Canada pour contrer la cyberintimidation et la diffusion d'images intimes :

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan enjoigne au ministère de l'Éducation de collaborer avec d'autres ministères provinciaux dans la perspective de l'adoption de la future loi fédérale sur les communications électroniques criminelles ainsi qu'à l'examen de ses implications pour la Saskatchewan.

Sensibilisation des élèves à une cyberconduite correcte et responsable

4^e recommandation

Considérant que tous les élèves doivent acquérir le savoir et le savoir-faire qui les habiliteront à adopter un comportement correct et responsable dans leurs communications électroniques, et que les enseignants et les écoles devront être soutenus pour que cet important travail soit accompli depuis la maternelle jusqu'à la 12^e année :

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan travaille avec les divisions scolaires à offrir aux enseignants les soutiens pédagogiques et ressources didactiques qui leur permettront d'inculquer à tous les élèves, de la maternelle à la 12^e année, les comportements convenables et responsables à tenir dans leurs communications électroniques.

5^e recommandation

Considérant que les élèves, les familles, les écoles et les membres de la communauté doivent pouvoir avoir accès, en ligne, à un « guichet unique » où trouver les ressources et soutiens dont ils ont besoin pour prévenir, déclarer et contrer les cas de harcèlement :

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan s'associe à la campagne *I Am Stronger* de SaskTel en vue d'héberger sur le site Web de cette campagne les ressources et mesures d'accompagnement de lutte contre l'intimidation ainsi qu'un outil de dénonciation anonyme.

Mobilisation des jeunes à l'établissement de modes de rapport positifs

6^e recommandation

Considérant que les jeunes gens sont le plus touchés par le harcèlement scolaire et qu'ils sont de précieux partenaires dans la recherche de solutions, en ce qu'ils peuvent être responsabilisés pour jouer le rôle de modèles auprès de leurs pairs sur la façon d'entretenir des modes de rapport positifs avec autrui :

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan travaille avec les divisions scolaires et d'autres partenaires de la communauté à la mobilisation de la jeunesse dans la recherche de solutions au problème du harcèlement scolaire et du cyberharcèlement et l'établissement de modes de rapport positifs dans nos écoles et nos collectivités.

Mesures préconisées

Les mesures préconisées pour le gouvernement dans sa lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement sont les suivantes :

Uniformisation de la démarche à l'échelle du système éducatif

En Saskatchewan, la *Loi de 1995 sur l'éducation* donne la définition légale, la composition et les pouvoirs et attributions des divisions et conseils scolaires, auxquels elle attribue notamment la responsabilité de traiter des questions liées au comportement des élèves. Les divisions scolaires se sont dotées de procédures administratives visant le respect qui doit caractériser la conduite des élèves et les milieux d'apprentissage, et chacune d'entre elles a son propre code de discipline pour la surveillance et la sanction des cas de harcèlement et autres comportements scolaires indésirables.

Pour aider les divisions scolaires à s'acquitter de leur rôle à cet égard et en vue de les guider dans leur démarche de prévention et d'intervention en cas de harcèlement scolaire, le ministère de l'Éducation a produit à leur intention les documents *Pour une école où règnent accueil et respect* (2004) et *Prévention de l'intimidation - Politique modèle* (2006). Ces documents ont jeté les bases sur lesquelles pourront venir se greffer d'autres soutiens et ressources. Le Ministère a en outre intégré un enseignement à ses programmes et y a recommandé des ressources visant à aider les élèves à développer des modes sains de rapport avec autrui. La révision des documents de politique *Pour une école où règnent accueil et respect* permettra d'actualiser la notion de harcèlement de manière qu'elle rende compte des difficultés actuellement posées par l'usage des réseaux sociaux et autres communications électroniques à des fins d'intimidation.

Les consultations ont fait ressortir la nécessité de fournir des directives, des outils supplémentaires et une formation adaptée aux personnels du secteur de l'éducation appelés à prévenir les cas de harcèlement et à intervenir lorsqu'il s'en produit. Les recherches effectuées sur le contexte général du problème indiquent que bien des collectivités publiques au Canada sont en train de revoir leurs pratiques en matière de sûreté et de sécurité scolaires, dont la révision des codes de conduite des élèves, en vue de favoriser l'établissement de modes de rapport positifs au sein des établissements. Dans tous les cas, on préconisera davantage l'adoption d'approches de justice réparatrice plutôt que punitives dans la lutte contre le harcèlement scolaire.

Les approches de justice réparatrice tiennent tous les membres de la communauté scolaire pour responsables de la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation. Favoriser l'établissement de modes de rapport positifs entre les élèves, le corps enseignant, l'administration scolaire, les parents et les partenaires communautaires permet d'aboutir à des solutions pratiques et positives aux problèmes de harcèlement. (15) En ce qui concerne les jeunes, les programmes scolaires axés sur une démarche de justice réparatrice les aident plus particulièrement à rechercher et valoriser la résolution des conflits, à développer leur sens de l'initiative et à construire des relations saines. Des programmes comme le *Restorative Action Program* (RAP) de Saskatoon pourraient ainsi être imités dans d'autres régions de la province. À Saskatoon, il a été établi que les élèves se tournaient vers des conseillers du RAP pour régler

toutes sortes de problèmes et de conflits, comme des querelles ou bagarres entre camarades, des différends affectifs personnels, des difficultés en classe, du harcèlement, des violences physiques et des dépendances à des substances. Pour l'année scolaire 2012-2013, la plupart (88 p. cent) des élèves s'étant adressés au programme ont eu droit à un soutien individualisé dans la recherche d'une solution à un problème ou incident donné. Plus de la moitié de ces consultations (54 p. cent) ont abouti au règlement du problème, et presque le cinquième (17 p. cent), à la mise en place d'une médiation. Dans certains cas, les médiations ont mis à contribution, outre les jeunes en conflit, des parents, des enseignants ou des administrateurs scolaires (16).

La sécurité des élèves, en milieu scolaire comme dans la communauté, est une responsabilité partagée. Bon nombre des divisions scolaires de la province ont du personnel et des partenaires communautaires qui ont été formés à l'évaluation des menaces et risques de violence. L'imposition d'une telle formation sera donc un premier pas dans l'uniformisation des pratiques à l'échelle provinciale. Cette formation viendra donner plus de poids à la nécessité de dénoncer toute menace aux autorités compétentes, qui répondront en fonction du niveau de risque identifié.

Ce plan comporte en outre un projet d'outil de dénonciation et l'établissement de protocoles visant à assurer que les jeunes de la Saskatchewan peuvent dénoncer un incident de harcèlement et être assurés d'une réponse rapide. Les recherches ont démontré que 72 p. cent des élèves dénonceraient les cas de cyberintimidation s'ils avaient la possibilité de le faire en tout anonymat. (13) La Colombie-Britannique s'est ainsi donné un outil de dénonciation anonyme des cas de harcèlement auquel les jeunes peuvent accéder par l'entremise du site Web *ERASE*. Dès qu'un incident est déclaré, une alerte est envoyée à la division scolaire concernée et, si la situation le justifie, au ministère de l'Éducation de la province. Ces protocoles se sont révélés efficaces en ce qu'ils ont permis de désamorcer des situations de crise, comme des tentatives de suicide et des bagarres. (14) En Saskatchewan, il a été proposé qu'un coordonnateur de la sécurité scolaire soit chargé, au sein du ministère de l'Éducation, de travailler avec les divisions scolaires au suivi des dénonciations qui ont été reçues.

Pour uniformiser la démarche à l'échelle du système éducatif, il est proposé que le gouvernement :

Étende à l'ensemble de la province les mécanismes de dénonciation des cas de harcèlement

Un outil de dénonciation en ligne devrait être mis au point pour permettre, par l'entremise d'un site Web assorti d'une application pour téléphone intelligent, d'enregistrer les coordonnées des cas de harcèlement dans une base de données sécurisée. Des alertes seraient transmises aux intervenants sur le terrain pour suite à donner.

Facilite l'accès à des bénévoles qualifiés ou conseillers professionnels en cas de besoin

Un soutien devrait être prodigué à des partenaires communautaires pour s'assurer que les enfants et les adolescents disposent, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, d'un accès privilégié à des bénévoles dument formés ou à des conseillers professionnels (comme le numéro sans frais de *Jeunesse, J'écoute*).

Constitue un organe provincial

Les divisions scolaires et autres organismes partenaires devraient être invités à affecter des membres à un organe consultatif provincial provisoire, qui présenterait des recommandations visant à actualiser et uniformiser les politiques et protocoles des divisions scolaires en matière de sécurité et de harcèlement.

Valorise les approches de justice réparatrice en milieu scolaire

Le gouvernement devrait bâtir sur les acquis du *Restorative Action Program*, qui a connu du succès, car ce genre d'approche a plus de chances d'aboutir au règlement de conflits du fait qu'il met tous les intervenants à contribution : élèves, personnel enseignant, administration scolaire et collectivité locale.

Soutienne financièrement la formation du personnel à l'évaluation des menaces et risques de violence

Le ministère de l'Éducation devrait financer une formation de base à l'évaluation des menaces et risques de violence pour s'assurer que toutes les divisions scolaires de la province peuvent compter sur du personnel scolaire et des professionnels des milieux communautaires dûment formés au repérage des comportements inquiétants ou menaçants, à la détermination du niveau de risque encouru et à des interventions adaptées.

Mobilise le Bureau du protecteur provincial des enfants et des jeunes

Le ministère de l'Éducation devrait mobiliser le Bureau du protecteur provincial des enfants et des jeunes de manière qu'il serve de recours, pour les jeunes et leur famille, pour les cas de harcèlement non résolus. Ce bureau pourrait assurer des programmes de sensibilisation du public au harcèlement scolaire et appuyer la prise d'autres mesures à l'échelle de la province visant à consolider les efforts de prévention, de réaction et d'intervention vis-à-vis des comportements de harcèlement.

Fasse connaître les ressources d'éducation civique

Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Justice et du Procureur général devraient poursuivre leur collaboration avec la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan en vue d'assurer une éducation civique aux élèves, de la prématernelle jusqu'à la 12^e année. L'éducation civique donne aux élèves des occasions de voir comment les droits de la personne et les principes de justice sociale et de démocratie peuvent contribuer à l'établissement de modes de rapport positifs avec autrui. Lorsqu'un enfant ou un adolescent comprend bien ses « droits et responsabilités » et qu'il sait transmettre cette compréhension à d'autres, ses rapports avec autrui seront empreints de respect pour lui-même et pour les autres. À son tour, cela peut rééquilibrer le jeu des forces en présence entre les individus ou les groupes et favorise l'établissement de modes de rapport positifs, au détriment de rapports plus délétères comme le harcèlement ou la discrimination.

Cherche à établir des liens avec les programmes à l'intention des éducateurs

Les programmes d'études de la Saskatchewan visent à développer chez les élèves une connaissance et une compréhension de ce que sont la diversité, l'équité et les droits de la personne. Le gouvernement ne devrait pas déroger au caractère inclusif de ses programmes, car ils donnent à tous les enfants et les jeunes des occasions égales de développer leur savoir, leur compétence et leur assurance pour poursuivre leurs aspirations. Aussi les programmes des niveaux élémentaire, intermédiaire et secondaire devraient-ils continuer de faire le lien entre la lutte contre le harcèlement, le maintien de modes de rapport positifs avec autrui et le bien-être psychologique, en vue d'aider les enseignants à prévenir et contrer les actes d'intimidation tout en répondant aux attentes des programmes.

Maintienne une norme provinciale applicable aux ressources scolaires

Pour aider encore les enseignants dans leur tâche, la Saskatchewan devrait continuer d'évaluer toutes les ressources didactiques employées à partir de critères donnés pour s'assurer qu'elles cadrent bien avec les programmes d'études provinciaux et répondent effectivement aux intérêts et besoins des élèves. Les listes de ressources recommandées aident les enseignants à planifier un enseignant pertinent.

Alignement des priorités gouvernementales

En décembre 2010, un comité du Cabinet sur les enfants et la jeunesse a été constitué en Saskatchewan dans le sillon du rapport final du comité d'examen sur le bien-être des enfants. Le comité du Cabinet est formé des ministres des Services sociaux, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Justice et du Procureur général, des Services correctionnels et de la police, et des Relations gouvernementales. Il a pour mandat de mettre en évidence les difficultés auxquelles sont aux prises les enfants, les jeunes et les familles de la province, ainsi que certaines initiatives visant à améliorer leur qualité de vie.

À terme, les buts du comité du Cabinet sont les suivants :

- Les enfants partent d'un bon pied dans la vie.
- Les jeunes sont préparés pour l'avenir.
- Les familles sont solides.
- Les communautés donnent du soutien.

Le *Programme pour l'enfance et la famille* donne la possibilité de mettre les actions et investissements des divers ministères au service de la lutte contre les comportements de harcèlement. Donner aux enfants dès leur plus jeune âge des occasions de développer des modes de rapport positifs avec autrui est essentiel pour l'acquisition précoce d'un sentiment d'empathie, facteur important s'il en est dans la prévention du harcèlement. Le gouvernement souscrit à ces objectifs par ses programmes destinés à la petite enfance. Les programmes de la prématernelle, notamment, amènent les enfants à interagir avec leurs pairs, à résoudre des conflits et à reconnaître et maîtriser leurs émotions dans le cadre d'expériences d'apprentissage essentielles.

Le gouvernement de la Saskatchewan est en train d'élaborer un *Plan d'action en matière de santé mentale et de dépendances* qui partira des services et soins déjà en place. Un processus de consultation en ligne a été engagé en vue de recueillir les impressions des habitants de la Saskatchewan sur les moyens d'améliorer les services de santé mentale et services aux personnes souffrant de dépendances dans toute la province. Il est ressorti du processus de consultation sur la lutte contre l'intimidation que les services de santé mentale et de traitement des dépendances devaient faire partie intégrante de la démarche de prévention et d'intervention contre le harcèlement.

L'*Initiative de création de partenariats pour réduire la criminalité* vient compléter les autres mesures de lutte contre le harcèlement. Alors que les COR ou « centres de responsabilité » peuvent proposer des solutions communautaires, les HUB ou « plaques tournantes », comme celles de Prince Albert, sont à même de proposer des interventions pluridisciplinaires et rapides aux personnes et familles qui en manifestent le besoin.

Les ministères de l'Éducation et de la Santé, dans leur *Approche globale de la santé en milieu scolaire*, continueront de travailler avec les élèves, les familles, les écoles, les conseils école-communauté et les conseils d'école, ainsi que les collectivités locales à l'amélioration du bien-être et des chances de réussite des enfants et des jeunes. L'approche sert déjà à encadrer les activités de promotion de relations saines, de comportements sains, de poids santé et de santé mentale.

Étant donné que le harcèlement et l'intimidation débordent aussi à l'occasion du cadre scolaire pour se retrouver dans la collectivité, une réaction pangouvernementale s'impose. L'objectif en l'occurrence est de créer des familles, des écoles et des collectivités qui valorisent les relations positives et où les jeunes et leurs familles se sentiront soutenus, en sécurité et acceptés. Le gouvernement de la Saskatchewan reconnaît que cette démarche permettra en outre d'intégrer à son action les élèves, les enseignants, les familles et les divers intervenants communautaires.

Le Discours du Trône de l'automne 2013 a engagé le gouvernement fédéral à proposer une loi visant à contrer la cyberintimidation et la diffusion non consensuelle d'images intimes. À son tour, la Saskatchewan devra à présent évaluer l'opportunité de légiférer en conséquence et de mettre en place une approche englobante, faite de programmes, d'outils et de ressources.

Nous avons besoin de programmes solides et proactifs qui encouragent, démontrent et favorisent des comportements qui ont des retombées positives sur les autres et sur la société en général, tout comme il importe de favoriser des milieux scolaires accueillants. La mise à contribution des enfants et des jeunes à l'élaboration préliminaire de protocoles d'intervention, conjuguée à des démarches d'éducation et de justice réparatrice, est perçue comme le meilleur moyen de créer des environnements accueillants et respectueux. (17)

Pour aligner les politiques interministérielles, il est proposé que le gouvernement :

Évalue l'opportunité de légiférer

Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Justice et du Procureur général devraient évaluer conjointement les mesures législatives à prendre pour contrer le harcèlement et le cyberharcèlement, en fonction de la promulgation prochaine de la loi fédérale.

Consulte la population par l'entremise de *L'élève avant tout*

La Saskatchewan fait passer l'élève avant tout et travaille avec tous ses partenaires à l'établissement d'un plan sectoriel. L'approche de *L'élève avant tout* devrait s'inscrire dans la continuité des réussites récemment marquées par les divisions scolaires de toute la province.

Focalise davantage le *Programme pour l'enfance et la famille*

Le *Programme pour l'enfance et la famille* devrait être orienté de manière à s'attaquer à certains des problèmes les plus pressants pour les enfants et les familles, comme le développement de la petite enfance, l'éducation des Premières Nations et des Métis, le bien-être des enfants, le soutien parental, l'obésité infantile et juvénile, la réduction de la criminalité, ainsi que la santé mentale et les dépendances. Les ministères devraient continuer de travailler de concert avec les divisions scolaires et les organismes communautaires à la réussite scolaire des enfants, au maintien de la sécurité des collectivités et à la fourniture de services aux enfants et familles vulnérables qui en ont besoin.

Aide les enfants à partir du bon pied dans la vie

Le ministère de l'Éducation devrait continuer de soutenir une variété de services axés sur le développement global de l'enfant et, notamment, dans son développement socioaffectif, par le maintien d'interactions saines et positives avec ceux qui en prennent soin ou avec les autres enfants, et la mobilisation des familles à titre de partenaires dans les programmes de la petite enfance – toutes des démarches susceptibles de lutter contre le harcèlement.

Lance *La voix du changement* – site de consultation anonyme sur les questions de santé mentale et de dépendances

L'amélioration des services de santé mentale et services liés aux dépendances dans la province gagnerait beaucoup à partir des opinions et impressions livrées par la population de la Saskatchewan. Un plan d'action interministériel devrait être élaboré pour s'atteler aux problèmes de santé mentale et de dépendance, lesquels sont souvent complexes et interreliés, y compris aux services destinés à l'enfance et à la jeunesse. Sous la direction du ministère de la Santé, le plan devrait être élaboré en partenariat avec les ministères de l'Éducation, des Services sociaux et de la Justice et du Procureur général, Services correctionnels compris.

Crée des partenariats pour réduire la criminalité

Les ministères devraient continuer de travailler ensemble au décloisonnement de leurs activités et à une orientation commune et interreliée de leurs approches pour mieux assister les individus et les familles dans le besoin. Ces projets de mobilisation communautaire comprennent les « centres de responsabilité » (*COR*) ainsi que les « plaques tournantes » (*HUB*), qui sont bien ancrés dans la collectivité, qui favorisent la coopération entre la police, les organismes communautaires, les ministères et les centres de services à la personne, et qui peuvent être adaptés aux besoins locaux.

Implante l'*Approche globale de la santé en milieu scolaire*

En Saskatchewan, les ministères de l'Éducation et de la Santé devraient poursuivre leur action en santé et sécurité des enfants et des jeunes selon une *approche globale de la santé en milieu scolaire*. Cette approche rallie les divisions scolaires, les écoles, les familles et les partenaires communautaires pour l'amélioration de la réussite et du bien-être des élèves. Le document de politique *Pour une école où règnent accueil et respect* fournit le cadre pour le renforcement du rôle des écoles et la mise à contribution des conseils école-communauté et des conseils d'école dans la création de lieux d'apprentissage sains, surs et tolérants où tous les enfants et les jeunes se sentent acceptés et ont droit à une éducation libre de toutes formes de violence et de harcèlement.

Sensibilisation des élèves à une cyberconduite correcte et responsable

Tout au long du processus de consultation, les parents se sont dits préoccupés de n'être en mesure ni d'utiliser correctement les nouvelles technologies de communication, ni de montrer par l'exemple à leurs enfants la façon d'en faire un emploi convenable, parce qu'ils manquaient de connaissances et compétences techniques pour le faire. Le monde numérique dans lequel la jeunesse s'est déjà engagée n'a plus rien à voir avec ce que leurs parents ont connu dans leur enfance et ce monde ne cesse pas d'évoluer. Les parents ont dit vouloir qu'on les aide à s'assurer qu'on inculque bien à leurs enfants ce qu'il faut savoir et comprendre pour tenir une conduite correcte et responsable dans leurs communications électroniques. Non seulement les parents souhaitent plus de soutiens pour que leurs enfants acquièrent ce savoir à l'école, mais encore ont-ils souhaité pouvoir accéder à un « guichet unique » où trouver de l'information et des ressources en ligne, ainsi que des aides sur l'achat d'appareils portables pour leurs enfants.

L'intégration et l'utilisation réussies des moyens technologiques dans le domaine de l'éducation sont essentielles à la qualité de l'enseignement et des milieux d'apprentissage dans les écoles de la Saskatchewan – et dès lors essentielles à la réussite scolaire. Même si les élèves ne semblent avoir aucun mal à utiliser ces nouvelles technologies, cela ne signifie pas pour autant qu'ils en font un emploi correct ou éthique, parce qu'il leur manque généralement la maturité et le jugement nécessaires pour bien mesurer la valeur du contenu qu'ils mettent en ligne et le caractère durable de ce qu'ils partagent avec autrui. Les études ont révélé que seulement 33 p. cent des élèves ont été formés à reconnaître la fiabilité d'une information trouvée en ligne, alors que la majorité d'entre eux faisaient confiance à cette information sans la contester et la communiquaient souvent à d'autres. (18) Ce manque de jugement peut poser problème et attirer certains jeunes vers des comportements de cyberintimidation et de victimisation. Les élèves doivent être amenés à bien comprendre que ce qu'ils mettent en ligne a un caractère permanent et que cela peut les suivre toute leur vie.

Le *cadre d'action sur l'utilisation de la technologie en éducation* de la Saskatchewan vise à guider l'emploi des moyens technologiques dans le système éducatif. Il est attendu de ce cadre que, dans notre société mondialisée, les élèves comme les enseignants soient capables d'utiliser les moyens technologiques avec efficacité et sécurité pour communiquer et collaborer avec d'autres. Une stratégie coordonnée de lutte contre la cyberintimidation passe notamment par une formation sur les droits de la personne et la citoyenneté numérique. (4)

Hors du foyer, c'est à l'école que les élèves et le personnel scolaire côtoient le plus de jeunes. Si on leur donne les possibilités et les ressources pour montrer l'exemple aux autres dans un cadre social ou éducatif et les encadrer sur la façon convenable et éthique de se comporter, élèves et enseignants peuvent avoir une bonne influence sur leurs cadets et sur leurs futures activités en ligne. Essentiellement, en encourageant les élèves et les éducateurs à se faire en quelque sorte les ambassadeurs du numérique, on aidera les jeunes à acquérir le savoir et le savoir-faire pour vivre à l'ère des communications électroniques. Les jeunes auront aussi la possibilité de s'y exercer dans un cadre surveillé où ils recevront des critiques constructives. L'un des pivots de ce cadre d'action, à savoir l'enseignement de la tenue, en ligne, d'un comportement correct et responsable, vise à aider les enfants

et les jeunes à devenir, en cette ère des communications électroniques, des citoyens responsables et éthiques, capables de laisser derrière eux une empreinte numérique positive, dans le respect de la propriété intellectuelle et le souci de la protection de la vie privée.

Pour aider les élèves à adopter une conduite correcte et responsable dans leurs communications électroniques, il est proposé que le gouvernement :

Encourage l'enseignement d'une conduite correcte et responsable dans les communications électroniques des élèves, de la maternelle à la 12^e année :

Le ministère de l'Éducation:

- devrait fournir aux divisions scolaires des modèles types de politiques et de directives en matière de citoyenneté numérique en vue d'une adaptation et d'une application locales;
- devrait collaborer avec les divisions scolaires à la fourniture de matériel didactique et de possibilités de formation aux enseignants, et de ressources d'apprentissage numériques aux élèves.

Élabore et maintienne un site en ligne et des plateformes dans les réseaux sociaux portant sur la lutte contre le harcèlement

Par l'entremise de la campagne *I Am Stronger* de SaskTel, tous les soutiens et ressources liés à la lutte contre le harcèlement scolaire et destinés aux élèves, aux parents, aux élèves et aux intervenants communautaires devraient être hébergés sur un site Web distinct et autonome.

Montre ce qui est considéré comme un comportement modèle correct et responsable

Les élèves et le personnel scolaire doivent se voir donner l'autorité et les soutiens voulus pour faire montre de ce qu'on considère, dans les communications électroniques, comme un comportement modèle à la fois correct et responsable, dans le cadre d'un programme d'ambassadeurs de la citoyenneté numérique.

Fournisse gratuitement des renseignements sur l'emploi approprié des appareils mobiles, disponibles dans les points de vente

Les consommateurs devraient pouvoir disposer, dans les points de vente, d'informations sur le comportement correct et responsable à adopter sur leurs appareils mobiles.

Mobilisation des jeunes à l'établissement de modes de rapport positifs

Au cours du processus de consultation, les participants ont exprimé le souhait que le gouvernement collabore avec les organismes communautaires et les familles à l'élaboration de solutions de lutte contre le harcèlement. Les principaux partenaires dans cette démarche sont en l'occurrence les jeunes gens, car ce sont eux qui en sont le plus marqués. D'où l'importance de continuer à faire participer les jeunes aux discussions et à la recherche de solutions pour s'assurer que les actions qui sont prises sont pertinentes à ce qu'ils vivent.

Faire participer les jeunes aux décisions les responsabilise. Les jeunes peuvent faire changer les choses dans leur école, tout en acquérant par ailleurs le savoir-faire pour faciliter le changement chez leurs pairs.

Il est recommandé que nous empruntons ce qu'il y a de mieux du site Web *ERASE* de la Colombie-Britannique. Un partenariat avec la campagne *I Am Stronger* de SaskTel serait également un moyen de bâtir un mouvement collaboratif visant à contrer l'intimidation et la cyberintimidation. En contribuant à l'édification d'une structure de soutien individuel et communautaire accessible en ligne, les jeunes peuvent aider à faire de nos collectivités des lieux de vie et d'apprentissage sûrs, accueillants et tolérants. Cette campagne encourage également les jeunes à organiser des projets d'intérêt local, outre qu'elle leur fournit les ressources pour mettre leurs idées à exécution.

Les élèves s'étant identifiés comme lesbiennes, gais, bisexuel(le)s ou transgenres (LGBT) se sont dit plus exposés que d'autres aux manœuvres d'intimidation. En répondant favorablement aux demandes d'élèves cherchant à constituer des mouvements associatifs qui soutiennent la sécurité, l'inclusion et le respect de la diversité humaine, comme les alliances d'élèves gais et hétérosexuels, les écoles peuvent aider à ce que tous et toutes les élèves se sentent en sécurité et bien acceptés à l'école. Des soutiens et ressources en ligne proposeront des stratégies pratiques, des suggestions et une foire aux questions dans le but d'aider les divisions scolaires à anticiper voire à surmonter certaines des difficultés liées à l'homophobie et à l'hétérosexisme dans la mise sur pied et le maintien d'alliances gai-hétéro. Le site Web *I Am Stronger* fournira en plus des liens vers des ressources conçues pour aider les divisions scolaires à protéger les élèves plus vulnérables. Ces ressources, dont un document à distribuer aux élèves, aideront les écoles et les élèves à mieux comprendre les questions de genre et de diversité sexuelle pour assurer la sécurité des élèves LGBT et leur réussite.

Tell Them From Me est un sondage électronique anonyme qui donne la possibilité aux élèves comme aux enseignants de commenter leur expérience scolaire. Les réponses aux sondages aident à corriger le tir dans les écoles, les divisions et l'ensemble du système éducatif, en ce qu'elles viennent renseigner les mesures d'amélioration scolaire, y compris les mesures de lutte contre le harcèlement.

Les rencontres annuelles de *L'élève avant tout* rassembleront des jeunes en vue d'écouter ce qu'ils ont à dire sur les difficultés rencontrées, et de formuler des solutions sur les moyens d'agir correctement et de manière responsable dans nos écoles, nos collectivités et dans nos communications électroniques. À mesure que nous ferons évoluer les mentalités pour les faire passer de la cyberintimidation à la

citoyenneté numérique et à ce que cela signifie que d'être un bon citoyen dans le monde nouveau que les jeunes s'apprêtent à intégrer, ce sera tout un brassage d'idées qui se produira et une occasion rêvée pour les jeunes de montrer ce qu'ils savent à d'autres jeunes et, du coup, d'influer favorablement sur les comportements à tenir dans le monde numérique. (4)

Pour amener les jeunes à créer des solutions qui favorisent l'établissement de modes de rapport positifs, il est proposé que le gouvernement :

Tienne des rencontres annuelles *L'élève avant tout*

Le ministère de l'Éducation devrait réunir chaque année des élèves (de 14 à 17 ans) désignés par leur division scolaire et d'autres organismes dans le cadre de rencontres annuelles de la jeunesse. Ces rencontres donneront la parole aux jeunes ainsi que la possibilité d'acquérir un sens de l'initiative et une expérience précieuse dont ils pourront à leur tour faire profiter à leurs cadets.

S'associe à la campagne *I Am Stronger*

Le gouvernement de la Saskatchewan devrait s'associer à la campagne *I Am Stronger* de SaskTel pour collaborer à la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation dans les collectivités locales.

Crée des écoles sûres, accueillantes et tolérantes

Les écoles doivent répondre favorablement aux demandes d'élèves portant sur la création de groupes associatifs faisant la promotion de la sécurité, de l'inclusion et du respect de la diversité humaine, comme les associations gai-hétéro contre l'homophobie, et devraient travailler avec le ministère de l'Éducation au renforcement des ressources et outils en ligne visant à appuyer leur travail.

Améliore les milieux scolaires à partir du fruit des consultations des élèves

Les écoles devraient partir des résultats du sondage anonyme en ligne *Tell Them From Me* pour renseigner les programmes d'amélioration des milieux scolaires.

Annexe A : Recommandations

Uniformisation de la démarche à l'échelle du système éducatif

1^{re} recommandation

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan travaille avec ses partenaires du secteur de l'éducation à l'instauration de politiques et de protocoles cohérents portant sur la dénonciation des cas d'intimidation relevant de contextes multiples, et sur l'intervention et la correction de ces cas, dans une démarche de justice réparatrice issue de l'actualisation de la politique *Pour une école où règnent accueil et respect* et mettant à contribution le Bureau du protecteur provincial des enfants et des jeunes comme recours disponible aux jeunes et aux familles pour les cas de harcèlement n'ayant pas trouvé de règlement.

2^e recommandation

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan mette sur pied un outil de dénonciation anonyme en ligne et accessible par téléphone intelligent, et qu'il continue d'accorder son soutien à la ligne téléphonique sans frais de *Jeunesse, J'écoute*.

Alignement des priorités gouvernementales

3^e recommandation

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan enjoigne au ministère de l'Éducation de collaborer avec d'autres ministères provinciaux dans la perspective de l'adoption de la future loi fédérale sur les communications électroniques criminelles ainsi qu'à l'examen de ses implications pour la Saskatchewan.

Sensibilisation des élèves à une cyberconduite correcte et responsable

4^e recommandation

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan travaille avec les divisions scolaires à offrir aux enseignants les soutiens pédagogiques et ressources didactiques qui leur permettront d'inculquer à tous les élèves, de la maternelle à la 12^e année, les comportements convenables et responsables à tenir dans leurs communications électroniques.

5^e recommandation

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan s'associe à la campagne *I Am Stronger* de SaskTel en vue d'héberger sur le site Web de cette campagne les ressources et mesures d'accompagnement de lutte contre l'intimidation ainsi qu'un outil de dénonciation anonyme.

Mobilisation des jeunes à l'établissement de modes de rapport positifs

6^e recommandation

Il est recommandé que le gouvernement de la Saskatchewan travaille avec les divisions scolaires et d'autres partenaires de la communauté à la mobilisation de la jeunesse dans la recherche de solutions au problème du harcèlement scolaire et du cyberharcèlement et l'établissement de modes de rapport positifs dans nos écoles et nos collectivités.

Annexe B : Mesures préconisées

Pour uniformiser la démarche à l'échelle du système éducatif, il est proposé que le gouvernement :

Étende à l'ensemble de la province les mécanismes de dénonciation des cas de harcèlement

Un outil de dénonciation en ligne devrait être mis au point pour permettre, par l'entremise d'un site Web assorti d'une application pour téléphone intelligent, d'enregistrer les coordonnées des cas de harcèlement dans une base de données sécurisée. Des alertes seraient transmises aux intervenants sur le terrain pour suite à donner.

Facilite l'accès à des bénévoles qualifiés ou conseillers professionnels en cas de besoin

Un soutien devrait être prodigué à des partenaires communautaires pour s'assurer que les enfants et les adolescents disposent, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, d'un accès privilégié à des bénévoles dûment formés ou à des conseillers professionnels (comme le numéro sans frais de *Jeunesse, J'écoute*).

Constitue un organe provincial

Les divisions scolaires et autres organismes partenaires devraient être invités à désigner des membres à un organe consultatif provincial provisoire, qui présenterait des recommandations visant à actualiser et à uniformiser les politiques et protocoles des divisions en matière de sécurité et de harcèlement scolaires.

Valorise les approches de justice réparatrice en milieu scolaire

Le gouvernement devrait bâtir sur les acquis du *Restorative Action Program*, qui a connu du succès, car ce genre d'approche a plus de chances d'aboutir au règlement de conflits du fait qu'il met tous les intervenants à contribution : élèves, personnel enseignant, administration scolaire et collectivité locale.

Soutienne financièrement la formation du personnel à l'évaluation des risques

Le ministère de l'Éducation devrait financer une formation de base à l'évaluation des risques pour s'assurer que toutes les divisions scolaires de la province peuvent compter sur du personnel scolaire et des professionnels des milieux communautaires dûment formés au repérage des comportements inquiétants ou menaçants, à la détermination du niveau de risque encouru et à des interventions adaptées.

Mobilise le Bureau du protecteur provincial des enfants et des jeunes

Le ministère de l'Éducation devrait mobiliser le Bureau du protecteur provincial des enfants et des jeunes de manière qu'il serve de recours, pour les jeunes et leur famille, pour les cas de harcèlement non résolus. Ce bureau pourrait assurer des programmes de sensibilisation du public au harcèlement scolaire et appuyer la prise d'autres mesures à l'échelle de la province visant à consolider les efforts de prévention, de réaction et d'intervention vis-à-vis des comportements de harcèlement.

Fasse connaître les ressources d'éducation civique

Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Justice et du Procureur général devraient poursuivre leur collaboration avec la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan en vue d'assurer une éducation civique aux élèves, de la prématernelle jusqu'à la 12^e année. L'éducation civique donne aux élèves des occasions de voir comment les droits de la personne et les principes de justice sociale et de démocratie peuvent contribuer à l'établissement de modes de rapport positifs avec autrui. Lorsqu'un enfant ou un adolescent comprend bien ses « droits et responsabilités » et qu'il sait transmettre cette compréhension à d'autres, ses rapports reposeront sur une relation de respect pour lui-même et pour les autres. À son tour, cela peut rééquilibrer le jeu des forces en présence entre les individus ou les groupes et favoriser l'établissement de modes de rapport positifs, au détriment de rapports plus délétères comme le harcèlement ou la discrimination.

Cherche à établir des liens avec les programmes à l'intention des éducateurs

Les programmes d'études de la Saskatchewan visent à développer chez les élèves une connaissance et une compréhension de ce que sont la diversité, l'équité et les droits de la personne. Le gouvernement ne devrait pas déroger au caractère inclusif de ses programmes, car ils donnent à tous les enfants et les jeunes des occasions égales de développer leur savoir, leur compétence et leur assurance pour poursuivre leurs aspirations. Aussi les programmes des niveaux élémentaire, intermédiaire et secondaire devraient-ils continuer de faire le lien entre la lutte contre le harcèlement, le maintien de modes de rapport positifs avec autrui et le bien-être psychologique, en vue d'aider les enseignants à prévenir et contrer les actes d'intimidation tout en répondant aux attentes des programmes.

Maintenance une norme provinciale applicable aux ressources scolaires

Pour aider encore les enseignants dans leur tâche, la Saskatchewan devrait continuer d'évaluer toutes les ressources didactiques employées à partir de critères donnés pour s'assurer qu'elles cadrent bien avec les programmes d'études provinciaux et répondent effectivement aux intérêts et besoins des élèves. Les listes de ressources recommandées aident les enseignants à planifier un enseignant pertinent.

Pour aligner les politiques interministérielles, il est proposé que le gouvernement :

Évalue l'opportunité de légiférer

Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Justice et du Procureur général devraient évaluer conjointement les mesures législatives à prendre pour contrer le harcèlement et le cyberharcèlement, en fonction de la promulgation prochaine de la loi fédérale.

Consulte la population par l'entremise de *L'élève avant tout*

La Saskatchewan fait passer l'élève avant tout et travaille avec tous ses partenaires à l'établissement d'un plan sectoriel. L'approche de *L'élève avant tout* devrait s'inscrire dans la continuité des réussites récemment marquées par les divisions scolaires de toute la province.

Focalise davantage le *Programme pour l'enfance et la famille*

Le *Programme pour l'enfance et la famille* devrait être orienté de manière à s'attaquer à certains des problèmes les plus pressants à toucher les enfants et les familles, comme le développement de la petite enfance, l'éducation chez les Premières Nations et les Métis, le bien-être des enfants, le soutien parental, l'obésité infantile et juvénile, la réduction de la criminalité, ainsi que la santé mentale et les dépendances. Les ministères devraient continuer de travailler de concert avec les divisions scolaires et les organismes communautaires à la réussite scolaire des enfants, au maintien de la sécurité des collectivités et à la fourniture de services aux enfants et familles vulnérables qui en ont besoin.

Aide les enfants à partir du bon pied dans la vie

Le ministère de l'Éducation devrait continuer de soutenir une variété de services axés sur le développement global de l'enfant et, notamment, dans son développement socioaffectif, par le maintien d'interactions saines et positives avec ceux qui en prennent soin ou avec les autres enfants, et la mobilisation des familles à titre de partenaires dans les programmes de la petite enfance – toutes des démarches susceptibles de lutter contre le harcèlement.

Lance *La voix du changement* – site de consultation anonyme sur les questions de santé mentale et de dépendances

L'amélioration des services de santé mentale et services liés aux dépendances dans la province gagnerait beaucoup à partir des opinions et impressions livrées par la population de la Saskatchewan. Un plan d'action interministériel devrait être élaboré pour s'atteler aux problèmes de santé mentale et de dépendance, lesquels sont souvent complexes et interreliés, y compris aux services destinés à l'enfance et à la jeunesse. Sous la direction du ministère de la Santé, le plan devrait être élaboré en partenariat avec les ministères de l'Éducation, des Services sociaux et de la Justice et du Procureur général, Services correctionnels compris.

Crée des partenariats pour réduire la criminalité

Les ministères devraient continuer de travailler ensemble au décloisonnement de leurs activités et à une orientation commune et interreliée de leurs approches pour mieux assister les individus et les familles dans le besoin. Ces projets de mobilisation communautaire comprennent les « centres de responsabilité » (*COR*) ainsi que les « plaques tournantes » (*HUB*), qui sont bien ancrés dans la collectivité, qui favorisent la coopération entre la police, les organismes communautaires, les ministères et les centres de services à la personne, et qui peuvent être adaptés aux besoins locaux.

Implante l'Approche globale de la santé en milieu scolaire

En Saskatchewan, les ministères de l'Éducation et de la Santé devraient poursuivre leur action en santé et sécurité des enfants et des jeunes selon une *approche globale de la santé en milieu scolaire*. Cette approche rallie les divisions scolaires, les écoles, les familles et les partenaires communautaires pour l'amélioration de la réussite et du bien-être des élèves. Le document de politique *Pour une école où règnent accueil et respect* fournit le cadre pour le renforcement du rôle des écoles et la mise à contribution des conseils école-communauté et des conseils d'école dans la création de lieux d'apprentissage sains, surs et tolérants où tous les enfants et les jeunes se sentent acceptés et ont droit à une éducation libre de toutes formes de violence et de harcèlement.

Pour aider les élèves à adopter une conduite correcte et responsable dans leurs communications électroniques, il est proposé que le gouvernement :

Encourage l'enseignement d'une conduite correcte et responsable dans les communications électroniques des élèves, de la maternelle à la 12^e année :

Le ministère de l'Éducation :

- devrait fournir aux divisions scolaires des modèles types de politiques et de directives en matière de citoyenneté numérique en vue d'une adaptation et d'une application locales;
- devrait collaborer avec les divisions scolaires à la fourniture de matériel didactique et de possibilités de formation aux enseignants, et de ressources d'apprentissage numériques aux élèves.

Élabore et maintienne un site en ligne et des plateformes dans les réseaux sociaux portant sur la lutte contre le harcèlement

Par l'entremise de la campagne *I Am Stronger* de SaskTel, tous les soutiens et ressources liés à la lutte contre le harcèlement scolaire et destinés aux élèves, aux parents, aux élèves et aux intervenants communautaires devraient être hébergés sur un site Web distinct et autonome.

Montre ce qui est considéré comme un comportement modèle correct et responsable

Les élèves et le personnel scolaire doivent se voir donner l'autorité et les soutiens voulus pour faire montre de ce qu'on considère, dans les communications électroniques, comme un comportement modèle à la fois correct et responsable, dans le cadre d'un programme d'ambassadeurs de la citoyenneté numérique.

Fournisse gratuitement des renseignements sur l'emploi approprié des appareils mobiles, disponibles dans les points de vente

Les consommateurs devraient pouvoir disposer, dans les points de vente, d'informations sur le comportement correct et responsable à adopter sur leurs appareils mobiles.

Pour amener les jeunes à créer des solutions qui favorisent l'établissement de modes de rapport positifs, il est proposé que le gouvernement :

Tienne des rencontres annuelles *L'élève avant tout*

Le ministère de l'Éducation devrait réunir chaque année des élèves (de 14 à 17 ans) désignés par leur division scolaire et d'autres organismes dans le cadre de rencontres annuelles de la jeunesse. Ces rencontres donneront la parole aux jeunes ainsi que la possibilité d'acquérir un sens de l'initiative et une expérience précieuse dont ils pourront à leur tour faire profiter à leurs cadets.

S'associe à la campagne *I Am Stronger*

Le gouvernement de la Saskatchewan devrait s'associer à la campagne *I Am Stronger* de SaskTel pour collaborer à la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation dans les collectivités locales.

Crée des écoles sûres, accueillantes et tolérantes

Les écoles doivent répondre favorablement aux demandes d'élèves portant sur la création de groupes associatifs faisant la promotion de la sécurité, de l'inclusion et du respect de la diversité humaine, comme les associations gai-hétéro contre l'homophobie, et devraient travailler avec le ministère de l'Éducation au renforcement des ressources et outils en ligne visant à appuyer leur travail.

Améliore les milieux scolaires à partir du fruit des consultations des élèves

Les écoles devraient partir des résultats du sondage anonyme en ligne *Tell Them From Me* pour renseigner les programmes d'amélioration des milieux scolaires.

Annexe C : Ressources et documents de soutien

Jeunes

- **Jeunesse, J'écoute - Aidez-moi SVP**
 - 1-800-668-6868 ou <http://org.jeunessejecoute.ca//fr/homepage-new>
 - <http://aidezmoisvp.ca/app/fr/>
- **I Am Stronger**
 - www.iamstronger.ca
- **Croix-Rouge canadienne**
 - www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/jeunes?lang=fr-CA
- **Cyberaide**
 - 1-800-532-0135 ou www.cybertip.ca/app/fr/index
- **Camp fYrefly Saskatchewan**
 - www.usask.ca/education/fyrefly

Familles

- **I Am Stronger**
 - www.iamstronger.ca
- **Croix-Rouge canadienne**
 - www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/parents?lang=fr-CA
- **PREV Net – Le réseau de la promotion des relations saines et l'élimination de la violence – Ce que les parents doivent savoir (*What Parents Need to Know*)**
 - www.prevnet.ca/fr
- **Ma sexualité**
 - www.masexualite.ca/parents

Éducateurs

- **I Am Stronger**
 - www.iamstronger.ca
- **Croix-Rouge canadienne**
 - www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/educateurs?lang=fr-CA
- **ASCP, le leader canadien en santé publique. *Trousse d'évaluation de l'intimidation, du harcèlement et des relations entre enfants du même âge en milieu scolaire***
 - www.cpha.ca/fr/activities/safe-schools.aspx

- **Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. *Guide des alliances d'élèves gais et hétérosexuels : Une ressource exhaustive pour le personnel enseignant, les gestionnaires et les conseillers et conseillères scolaires du Canada, de la maternelle à la 12e année. (2006)***
 - www.ctf-fce.ca/documents/info/GSFlyer.pdf

Annexe D : Bibliographie

1. **Insightrix Research Inc.** *Saskatchewan Anti-Bullying Consultations Qualitative Study - August 2013.* (inédit)
2. **Ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan.** *Pour une école où règnent accueil et respect.* Regina : Gouvernement de la Saskatchewan, 2004.
3. **Ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan.** *Pour une école où règnent accueil et respect, Prévention de l'intimidation, Politique modèle.* Regina : Gouvernement de la Saskatchewan, 2006.
4. **Comité sénatorial permanent des droits de la personne.** *La cyberintimidation, ça blesse! Respect des droits à l'ère numérique.* Ottawa: Gouvernement du Canada, 2012. www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/ridr/rep/rep09dec12-f.pdf
5. **Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.** *Anti-Bullying.* Regina: Gouvernement de la Saskatchewan, 2013. [Cité le 15 octobre 2013.] www.education.gov.sk.ca/Anti-Bullying.
6. **Molcho, M., Craig M., Due P., Pickett, W., Harel-Fisch, Y., Overpeck, M. et le HBSC Bullying Writing Group.** « Cross-national time trends in bullying behaviour 1994-2006: findings from Europe and North America ». *International Journal of Public Health*, 2009, 54, Suppl 2, pp.S225-234.
7. **Eisenberg, M.E., & Resnick, M.D.** « Suicidality among Gay, Lesbian and Bisexual Youth: The Role of Protective Factors ». *Journal of Adolescent Health*, 2006, 39 (5), pp. 662-668.
8. **Freeman, J.G., King, M., Pickett, W.& Craig.** *La santé des jeunes Canadiens : un accent sur la santé mentale.* Ottawa: Agence de la santé publique du Canada, 2011. 978-1-100-19335-9. www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/dca-dea/prog-ini/school-scolaire/behaviour-comportements/publications/hcyp-sjc-fra.php
9. **Wade, A. & Beran, T.** « Cyberbullying: The New Era of Bullying ». *Canadian Journal of School Psychology*, 2011, Vol. 26 (1), pp. 44-61.
10. **Fekkes, M. Pijpers, F.I.M. & Verloove-Vanhorick, S.P.** « Who does what, when and where? Involvement of children, teachers and parents in bullying behaviour ». *Health Education Research*, Vol. 20 (1), pp. 81-91.
11. **Li, Q.** « Bullying in the new playground ». *Australian Journal of Educational Technology*, 2007, 23 (4), pp. 435-454.
12. **Cappadocia, M.C., Pepler, D., Cummings, J.G., et Craig, W.** « Individual Motivations and Characteristics Associated With Bystander Intervention During Bullying Episodes Among Children and Youth ». 2012, *Canadian Journal of School Psychology*, 27(3), pp. 201-216.

13. **Shariff, Shaheen.** *Confronting Cyber-Bullying*. NY: Cambridge University Press, 2011. 978-0-521-87723-7
14. **Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique.** *Progress on B.C.'s ERASE Bullying Strategy. ERASE Bullying Fact Sheet*. Gouvernement de la Colombie-Britannique , 2012.
15. **Nouvelle-Écosse.** *Élevons la voix! Plan d'action pour la lutte contre les comportements d'intimidation et de cyberintimidation*. Halifax: Crown copyright, Province de la Nouvelle-Écosse, 2013. <http://antibullying.novascotia.ca/fr/action-plan>
16. **Wormith, J.S. et Camman, C.** *Development of a Program Monitoring System for the Restorative Action Program*. Saskatoon. Université de la Saskatchewan, 2013.
17. **Cassidy, W., Faucher, C., Jackson, M.** « Cyberbullying among youth: A comprehensive review of current international research and its implications and application to policy and practice ». *School Psychology International*, 2013. pp. 1-38
18. **Ribble, Mike et Bailey, Gerald.** *Digital Citizenship in Schools*. Eugene, Oregon, USA: International Society for Technology in Education (ISTE), 2007. 978-1-56484-232-9.

